



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## accession à la propriété

Question écrite n° 46153

### Texte de la question

M. Dino Cinieri interroge Mme la ministre du logement sur le déploiement des aides au marché de l'immobilier. Alors que de nombreux leviers, tel le doublement du prêt à taux zéro, se concentrent sur le marché du neuf, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les moyens qui permettraient d'étendre ces mesures à l'immobilier ancien.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient des difficultés que peuvent rencontrer les ménages disposant de ressources moyennes ou modestes pour acquérir leur résidence principale, notamment en raison du contexte économique actuel. Différentes mesures ont été prises récemment pour favoriser l'accès de ces ménages à la propriété, à la suite de la crise financière survenue à la fin de l'année 2008, et ainsi soutenir le marché de l'immobilier. Certaines mesures, comme le doublement du prêt à 0 % jusqu'au 30 juin 2010, sont spécifiquement destinées à favoriser le financement des opérations d'acquisitions dans le neuf. Ces mesures contribuent à maintenir un niveau de transaction significatif dans un secteur particulièrement sensible à la conjoncture économique. D'autres dispositifs profitent également aux ménages désireux d'acquérir un logement dans l'ancien, comme le prêt d'accession sociale (PAS), dont les plafonds de ressources ont été relevés pour correspondre, au cours de l'année 2009, à ceux du prêt à 0 %. Depuis le 1er janvier 2010, ils sont équivalents aux plafonds de ressources du prêt locatif à usage social (PLUS). Cette mesure ouvre la possibilité à un plus grand nombre de ménages de bénéficier de ce prêt conventionné et de financer leur projet d'acquisition, le cas échéant dans l'ancien, ce qui est de nature à favoriser le volume des transactions. En tout état de cause, les réflexions menées actuellement dans le cadre de la réforme des dispositifs d'aide à l'accession portent non seulement sur le marché du logement neuf, mais également sur celui de l'ancien.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46153

**Rubrique :** Logement : aides et prêts

**Ministère interrogé :** Logement

**Ministère attributaire :** Écologie, énergie, développement durable et mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 avril 2009, page 3220

**Réponse publiée le :** 29 juin 2010, page 7257